



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre  
(Reconnue d'utilité publique)  
Inscription Commission paritaire n° 20168

EDITION DE L'AMICALE DES STALAGS II A-C-D-E

REDACTION ET ADMINISTRATION  
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9°)  
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 5224-78  
Amicale des Stalags II A-C-D-E

## La vie de notre Amicale

Je pense qu'il est convenable que je vienne vous parler de ce qui se fait au sein de notre Amicale.

A notre dernière Assemblée générale, date à laquelle j'ai eu la charge de sa destinée, j'avais expliqué mon programme et son développement sous toutes ses formes.

Augmentation d'adhérents, relance.

Augmentation des secours. Deux points névralgiques qu'il ne s'agissait pas de discuter mais de réaliser.

Chose promise, chose due ! Et je peux vous dire que ça marche bien.

1° Le nombre de nos adhérents a augmenté. En mai et non en mars, comme il a été imprimé sur notre dernier journal, il fallait lire: le 24 mai à Lille et non le 24 mars (mille excuses).

Avec notre ami Migault j'y suis allé et, comme vous le savez, nos contacts ont été excellents et fructueux, puisque Darloy, Secrétaire général, est venu à Paris assister à notre réunion de Bureau le 4 septembre 70. C'est dire que nos relations sont très suivies et que de nombreuses lettres sont échangées souvent pour telle ou telle question.

Le Nord mis à part, nos amis Belges nous ont réveillés (voyez l'article à leur intention).

Notre Secrétaire général Manin à Spa, votre Président à Lille au même moment pour l'Assemblée générale du Nord.

Nos adhérents ont augmenté, certes, mais pas de beaucoup, les comptes ne sont pas faits; mais si je vous dis de 60 à 80, je ne bluffe nullement.

Dans la dernière relance, mai-juin, 350 lettres ont été envoyées (faut le faire), beaucoup sont revenus parmi nous, des anciens oui, mais ils sont là et nous saurons, comme vous-mêmes, les garder.

A cette relance, mes chers amis, et cela est bien triste, nous avons appris beaucoup de décès. Ne pouvant le faire individuellement j'adresse ici, à toutes les épouses et familles de nos chers Camarades disparus, les plus sincères condoléances et les prie de croire en notre fidèle souvenir.

Il faut qu'elles sachent aussi que notre Amicale est, et sera toujours, à leur service.

Parmi ces malheurs, un fils, répondant pour son père décédé, en souvenir de la grande amitié que celui-ci avait pour tous, nous envoie un chèque pour notre Caisse d'entraide.

Mme Vve Beaufort, de Tré-pail (51) : « ... Mon mari, dit-elle, aurait compris votre appel, alors, pour lui et pour continuer à aider votre belle

œuvre de soutien, je m'inscris à votre Amicale comme Membre honoraire... », et envoie un chèque.

Mme Girard, de Lablachère (07), la même lettre, le même geste émouvant, le même encouragement à soutenir ceux qui ont souffert en commun et souffrent encore de leur captivité.

Je ne savais trouver les mots pour remercier et le fils et les deux veuves; tous trois sont devenus des amis. Encore merci, Monsieur et Mesdames, du fond du cœur.

Voici, Messieurs, chers Camarades, ce que tous nous ne comprenons pas toujours, nos épouses, elles, le comprennent ! Alors, Amis, utile notre Amicale ? Utile le travail que nous nous acharnons à continuer ?

Allons, du cran ! Nous sommes encore en vie, alors resserrons-nous ! Est-ce notre faute d'avoir été en captivité ? Non, bien sûr ! Nous sommes devenus une race à part, et cette race-là est certainement une des meilleures, sinon la meilleure, de notre temps. Vivons-la la main dans la main et nous serons heureux jusqu'à notre dernière heure; heureux nous serons d'avoir, au moins, fait un peu de bien autour de nous !

2° Deuxième point : nos secours.

Les dernières années étant extrêmement calmes de ce côté, cette année 70, de janvier à ce jour, un chiffre, un seul : 4.555 francs ont été distribués en secours; c'est ce que j'appelle le social, et cela grâce à nos bons de soutien de 1969.

Cette année 1970 je double la mise. Mon émission est déjà prête à partir, chaque enveloppe contient deux carnets et une circulaire qui vous explique tout. Je vous demande d'ajouter votre cotisation 70 si vous ne l'avez encore fait.

Soit :  
2 carnets à 10 F            20 F  
Cotisat. 70 non réglée 10 F  
    30 F

Soyez très généreux et l'année 71 qui vient vite, trop vite, 10.000 F, ou un million d'anciens francs, seront distribués, je vous le garantis, si vous le voulez, bien sûr !

Je m'adresse tout particulièrement à tous nos amis qui, de l'année dernière, n'ont pas reçu leur cadeau. Qu'ils m'écrivent en m'indiquant leur numéro gagnant et ce qu'ils ont gagné; celui-ci leur sera envoyé.

Certains sont bénéficiaires d'un ou de deux pots de confitures qui nous étaient offerts par notre ami Ninety, du II A. Nous vous proposons de vous en envoyer la valeur sous forme de timbres-poste, soit 4,00

F, car nous avons des problèmes d'expédition.

Que ceux qui ont gagné un extincteur auto se mettent en rapport avec moi; là aussi il y a des difficultés pour l'expédition.

Cette année, aucun problème de cet ordre, car les cadeaux vous seront expédiés directement par les maisons où nous les achetons. Mais, comme l'année dernière, nous serions heureux de recevoir des lots gratuits de votre part. De grâce, que ceux-ci soient expédiables facilement. Merci à tous ceux qui pourront le faire.

Cette émission, que nous désirons annuelle, est un travail très dur qui s'ajoute au travail que demandent la correspondance, les réunions, les démarches, etc.

### AIDEZ-NOUS MIEUX !

Je m'explique : quand vous nous écrivez, faites-le bien lisiblement. S'il s'agit de demandes de pension, des cartes de combattant, de retraite, ou autres, donnez-nous le maximum de renseignements, envoyez-nous les photocopies de vos papiers officiels. Ainsi, tout ira mieux et plus vite.

Sachez que tous les cas, même ceux qui semblent perdus, sont étudiés.

Afin d'être sûrs de ne rien oublier, faites-vous aider par le maire de votre localité. Vous trouverez en page 4 tout ce que vous devez savoir; c'est un tableau qui vous indiquera ce à quoi vous avez droit.

Afin d'aider le plus grand nombre d'entre vous, nous

(Suite en page 4)

### DISTINCTION HONORIFIQUE

Notre ami Paul Darloy (II D), de Lille, directeur honoraire d'école, a été promu Officier dans l'ordre des Palmes académiques (promotion du 23 juillet 1970).

Tous ses amis du Nord et de Paris lui adressent leurs félicitations.

### DINERS MENSUELS

Le Club du Bouthéon n'étant plus à notre disposition, nos dîners mensuels ont lieu au restaurant Opéra-Provence, coin Chaussée d'Antin, 66, rue de Provence; mais le rendez-vous se fera toujours en nos bureaux à 19 heures.

Ce dîner mensuel, dont le prix est de 11 F 20 net, a lieu comme d'habitude le deuxième vendredi du mois.

Le vendredi 11 nous étions tous réunis et très satisfaits de la qualité et de l'ambiance.

Tous les fidèles de nos dîners mensuels envoient amitiés et souvenirs, et à bientôt, à Mme Renault et Mlle Lambert au Havre.

## A NOS AMIS BELGES

Notre ami Jérôme, coiffeur à Greiswald, Stalag II C, a l'amitié solide puisque, à sa demande, il appartient maintenant à notre Amicale nationale française.

Coiffeur au Camp, titre de gloire ! connu et particulièrement estimé de tous, connaissant les derniers tuyaux, nous prévenant des « fouilles » et des visites du fameux capitaine « Bouboule » qui faisait des ravages, pelote et autres bienfaits, « le tout pour notre bien ! ».

A ce titre de gloire, notre ami Jérôme a ajouté celui de Vice-Président de votre grande Association d'ex-P.G. et de combattants belges 39-40.

C'est avec joie que nous l'accueillerons dans notre Groupement des Stalags II et nous apprécierons l'honneur que tu nous fais.

Mais ce qui m'a le plus ému, amis Belges, c'est votre aimable invitation à me trouver aux côtés de votre Président national et international, M. Nachez, à votre Congrès de Spa les 12 et 13 septembre.

Profondément touché par votre invitation, et malgré tout l'honneur et l'amitié qu'elle renferme, je me suis trouvé dans l'impossibilité d'accepter, ayant formellement promis, en mai 1970, de présider l'Assemblée générale de notre Section Nord des Stalags II A ECDE qui a lieu le 13 septembre. Mes excuses au Président Nachez. Cependant notre ami Manin, dit « Tatave », animateur du Théâtre de Greiswald, Secrétaire général de notre Bureau national, sera parmi vous avec Madame.

Il nous représentera avec dignité et amitié. Je vous demande, mon cher Président, et toi aussi Jérôme, d'accueillir Mme et Manin avec la même générosité de cœur que vous m'auriez manifestée.

Manin vous exposera notre raison d'exister : l'entraide morale et matérielle. Pour atteindre cet objectif, les adhésions des milliers d'anciens P.G. sont indispensables.

A cet égard, amis Belges, vous savez que les gouvernements français successifs nous ont bien dédommagés de notre séjour dans les camps. Pensez donc ! Les P.G. français, quand ils ont 65 ans, perçoivent la belle pension de 35 francs par an !

Peut-être pourrions-nous nous faire entendre et surtout écouter par ces Messieurs si nous étions plus nombreux encore, anciens des stalags, oflags et kommandos.

C'est pour essayer de soulager des souffrances, des misères que, comme vous, amis Belges, nous dépendons notre temps, parfois notre santé.

Fasteur écrivait : « Je ne demande pas quelle est ta conviction, quelle est ta religion; dis-moi seulement quelle est ta souffrance ! ».

L'U.N.A.C. en a fait sa devise.

Des hommes comme vous, comme nous, qui œuvrent beaucoup pour l'entraide, il y en a toujours eu. Ces hommes n'ont plus qu'un objectif : rassembler le plus d'adhérents, le plus de cotisations. Leur devise est la suivante :

- beaucoup d'adhérents,
- beaucoup de fonds,
- beaucoup de souffrances allégées.

Les officiels n'assument pas leur tâche, faisons face et travaillons. nez alors la fougue que j'apporte

Mes amis Belges, votre but est identique au nôtre; vous comprenez la défense de notre cause.

C'est pourquoi, Nachez, Jérôme, je vous adresse cette lettre par l'intermédiaire de notre journal.

Vous en recevrez une quantité suffisante pour votre diffusion.

Encore mes excuses pour l'impossibilité de me trouver à vos côtés les 12 et 13 septembre, mon cher Président Nachez. Mes vœux de réussite pour votre Congrès.

Dès maintenant nous vous invitons, Président et Jérôme, à rehausser de votre présence notre prochaine Assemblée générale, suivie d'un banquet, qui aura lieu courant mars 1971.

Pensez-y dès maintenant et réservez-nous cette date (nous vous aviserons en temps utile).

Votre présence augmentera les liens d'amitié entre nos deux nations, liens pourtant déjà solides. Frères de misère, parqués dans les mêmes barbelés, fidèles aux serments parfois faits à la légère, restons unis.

A bientôt, cher Président, cher Jérôme. Recevez mes très vives et très sincères amitiés.

Robert Legros,  
Président National  
des Stalags II, Paris.

## Réponses parvenues (II E 825) à Gaëtan DUBUS

Jacques Sivignon, II E : A répondu présent pour former la chaîne du retour.

René Viot, II E : A trouvé en son épouse une dévouée secrétaire pour achever sa correspondance. Cinq fois grand-père, il demeure néanmoins un fidèle lecteur du « Lien ». A quitté le métier de forgeron et travaille maintenant dans la construction de caravanes.

Robert Wittenberger : Adresse le bonjour aux copains.

Georges Giraud : A quitté l'Oise pour la grande bleue et travaille maintenant à Marseille.

André Deroo, de La Madeleine-Lille, et Michel Clair, de St-Cyr au Mont-Dore (lettres retournées à Dubus).

Armand Poulaillier, à St-Trivier-

de-Courtes : Lettre retournée avec la mention « Décédé ». Tous les copains de Valluhn se souviennent du Grand Armand; je lui adresse une fidèle pensée.

Maurice Berland : A pris définitivement sa retraite dans le Charollais et passé le relais de son exploitation à son fils aimé. Il me dit rencontrer souvent notre accordéoniste François Clément.

Mazime Taurel, de Châtel-Censoir : A pris sa retraite. Il me cause de Girbon, de Laudren et de Fontille et a perdu Lauras de vue.

J'attends toujours des nouvelles de mes amis Joanès Moncorgé, Georges Plumail, Edouard Delaurière, Roger Cornut, François Clément, André Maillard, Jean Menier, de Paris, Marius Crétinon, Louis Laudren, Jean Fontille, Philippe Lauras.

## A L'INTENTION DES AMIS AUTOMOBILISTES

RUBRIQUE MATHEMATIQUE

de MICHEL FREMAUX (II D)

Une voiture a un numéro minéralogique de 4 chiffres.

Les deux premiers chiffres se suivent dans l'ordre numérique.

Si l'on soustrait le 4<sup>e</sup> chiffre du 3<sup>e</sup>, on obtient un chiffre qui suit les deux premiers, toujours dans

l'ordre numérique.

Sachant que le total des quatre chiffres est de 22, quel est le numéro minéralogique de cette voiture ?

La solution-réponse sera donnée dans le prochain « Lien ». Bon courage !





Dans notre dernier numéro du « Lien » nous vous avons entretenus de la réponse de M. le Ministre des A.C. et V. de G. à une lettre du Secrétaire Général de l'U.N.A.C. en réponse à deux communiqués du Ministre et concernant nos problèmes P.G. toujours sans solution...

Comme promis nous vous donnons aujourd'hui la réponse du Secrétaire Général à la dernière lettre du Ministre :

### Réponse du Secrétaire général de l'U.N.A.C.

SECRETARIAT  
M.S.

19 juin 1970.

Monsieur le Ministre des A.C. et V. de G.  
Rue de Bellechasse  
PARIS-7<sup>e</sup>

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie très sincèrement de votre longue réponse à ma présente.

Je n'ai pas manqué d'en faire part à mes camarades membres du Conseil d'Administration de l'U.N.A.C.

Malheureusement j'ai le regret de vous faire part de notre désaccord sur presque tous les points et cela nous inquiète sérieusement, il m'a semblé de mon devoir et de notre loyauté de vous en faire part sans tarder.

Ne croyez pas, Monsieur le Ministre, que nos camarades et nous-mêmes pensent que vous vous désintéressez personnellement de nos problèmes, non, nous pensons au contraire très justement que vous vous penchez sérieusement sur eux mais nous devons constater, hélas ! qu'en ce qui concerne les anciens P.G. aucune solution n'est apportée à leur situation.

Nous connaissons les travaux de la commission de la pathologie de la captivité que vous avez réunie et comme vous nous attendons ses conclusions — qui ne devraient étonner personne, car des études ont déjà été effectuées sur le plan médical et international — ces conclusions confirmeront, nous en sommes certains, l'état d'un grand nombre de nos camarades au point

## Dialogue bien déconcertant (suite)

de vue santé et situation. Mais, quelle sera la suite qui leur sera donnée alors qu'il est déjà trop tard car le drame est là, non seulement l'importance de ce problème mais aussi son extrême urgence ! Nous craignons très sérieusement la perte de nombreux jours qui seront néfastes à nos camarades malades.

En ce qui concerne la retraite professionnelle par anticipation pour les anciens P.G., nous savons ce qui a été fait pour les Déportés et Internés, mais le même problème se pose pour un très grand nombre de captifs et cela tous les jours. Là aussi nous apprenons des situations catastrophiques et ces cas ne peuvent attendre une décision prise sur le plan général. Nous vivons des drames épouvantables surtout depuis quelques mois et qui ne font qu'augmenter chaque semaine.

Nous ne pouvons non plus être d'accord sur les arguments du Gouvernement en ce qui concerne l'égalité de la retraite des A.C. Cette loi a été votée pour nos anciens au lendemain de la guerre 14-18 afin de prouver la reconnaissance de la Nation à ceux qui l'avaient défendue.

La carte du combattant pour les anciens P.G. n'a été attribuée qu'à ceux qui avaient appartenu à une unité combattante ayant séjourné un nombre de jours minimum au combat — il ne peut donc être question un seul instant de régime obligatoire de retraite-veillesse, là n'est absolument pas la question — à carte égale, retraite égale, surtout que cette situation dépend d'un décret de discrimination alors que la loi existait.

Les anciens P.G. ayant eu une attitude sans faille durant leur détention devraient d'ailleurs avoir droit à cette carte puisque la captivité, comme nous l'avons connue, est la suite logique des combats.

En ce qui concerne le 8 mai nous ne pouvons, non plus, accepter les arguments du Gouvernement faisant ressortir le nombre de jours fériés en ce mois — là aussi une loi avait rendu cette journée fériée et chômée et a été modifiée par décret — à nos yeux nous ne recherchons nullement un jour supplémentaire de congé mais nous estimons que la fin d'un tel drame, d'un tel carnage mondial, ayant frappé aussi bien les civils que les militaires, aussi bien les hommes que les femmes et les enfants, mérite bien une journée de recueillement, de reconnaissance;

nous ne voyons pas autre chose.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Ministre, de vous remercier cependant pour l'éclat que vous avez donné à la célébration de ce 8 mai, cette année, à Paris. Nous en avons été très touchés et je puis vous garantir que si nous avions été prévenus encore plus tôt des cérémonies que vous aviez organisées, les anciens P.G. auraient été encore plus nombreux à cette commémoration, nous vous assurons de toute notre reconnaissance.

Nos camarades de la F.N.C.P.G. ont été certainement très touchés de votre présence à leur congrès de Strasbourg, notre Représentant s'est d'ailleurs adressé à vous en résumant nos problèmes, mais nous ne pouvions considérer ce congrès très important comme une manifestation nationale, uniquement un grand rassemblement P.G., et ne pouvait remplacer tout ce qui avait été fait, très justement nous le répétons, pour la libération des Camps de Déportation, et ne peut effacer l'oubli qui a été fait de parler de la libération des Oflag et Stalags. C'est d'ailleurs souvent que nous constatons que l'on oublie les anciens P.G., pourquoi, nous ne le savons pas, nous pensons que nous avons toujours été trop modestes, trop conciliants, trop sincères.

En ce qui concerne le règlement de notre « CONTENTIEUX », nous savons que vous entretenez le « dialogue » avec les Associations et que vous connaissez tous leurs « vœux ». Nous avons d'ailleurs nous-mêmes, au sein du Comité National d'Entente P.G., eu l'honneur de nous entretenir très sincèrement avec vous et nous l'apprécions.

Nous souhaitons, comme vous, que nos problèmes soient examinés avec vous et les Associations intéressées, par catégories, mais qu'un règlement d'ensemble puisse être envisagé à plus ou moins longs termes suivant l'urgence. Nous nous devons de vous signaler à nouveau qu'en ce qui concerne les problèmes anciens P.G. il y en a un certain nombre cités plus avant qui sont d'une urgence déjà dépassée, c'est cela qui nous préoccupe terriblement actuellement et c'est pourquoi je me permets d'insister respectueusement mais très énergiquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Marcel Simonneau,  
Secrétaire Général.

# ACTIVITÉS INTER-DEPARTEMENTALES

## ALPES-MARITIMES

24 JUIN : Monteux rend visite au capitaine Corbin, des VI, qui vient d'avoir une grosse intervention à la clinique St-Jean à Cagnes. Meilleure guérison, cher Camarade.

28 JUIN : Monteux rend visite à notre cher Baptiste Lanteri aux Collinettes à Nice. Baptiste se prépare à partir au Fugeret, dans les Basses-Alpes, où il passera la rude période de chaleur actuelle. Notre cher camarade de Licherfeldé va mieux. Bonnes vacances, cher Baptiste.

## INTER-DEPARTEMENTAL

HYERES, 21 JUIN : Monteux rend visite à Barelli, Président de la Section P.G. d'Hyères. La liaison entre le Var et les Alpes-Maritimes devra être suivie, estime Barelli.

## RHONE

### Compte rendu de la sortie du 27 juin 1970 des malades anciens P.G. du Centre Médical de l'Argentière

Il fait déjà chaud lorsqu'à 8 heures du matin nous sommes au rendez-vous, prêts à transpirer... cette journée si souvent marquée par la pluie et même la fraîcheur sera aujourd'hui caniculaire.

Nous bénéficions de la présence de trois nouveaux participants : le Père Arnaud, des III, Mullier, des XVII-XVIII, et Bertrand, des XII. Nous en sommes très contents.

Le Père Arnaud, accompagné de Flesia, des III, et Fourel, des IV, part directement au Centre Médical visiter les trois malades qui ne pourront sortir avec nous : Thomann, Julien et Poncet. Une enveloppe compensatrice leur sera remise mais nous savons qu'ils auraient préféré être des nôtres.

Chalessin et Mullier, XVII-XVIII, partent préparer les jeux de boules.

Pagay est parti chercher les sortants : Gazé, Perraud, Dedieu et Javon.

Oreloff ramasse à Perrache Place et Dussud venant du Centre Laënnec d'Irigny.

Bertrand et Banzet, des XII, sont partis en duo.

Sivignon, Meyer et Bobby, des VII, nous rejoindront dans la ma-

tinée, ainsi que Perrin, des IX.

Nous prenons au passage notre ami Meyrigne et en quelques coups d'accélérateur nous atteignons Haute-Rivoire vers 9 h 30. Les jeux de boules sont très ensoleillés. Gare aux coups de soleil ! Il fait très chaud mais nous sommes sur la hauteur et il fait un peu d'air.

La quadrette Chalessin gagnera les deux parties qu'elle a jouées et nous félicitons les équipiers Mullier, Gazé et Farjot qui participèrent à cette victoire. La quadrette remporta ainsi le Challenge Toucane.

L'heure de passer à table est signifiée et nous y allons de bon cœur. Après l'apéritif bien frais, la parole est aux fourchettes car il est 13 heures et nous allons faire honneur au menu :

### MENU

Jambon à la cendre  
Saumon mayonnaise  
Haricots verts  
Gigot d'agneau  
Salade  
Fromage blanc  
Fraises au kirsch  
Petits fours

L'ambiance est très vite créée. Entre les plats nous entendons quelques chansons. Certains d'entre nous nous surprennent agréablement par leur talent caché tel le Pèpe Sivignon, tels Flesia et Nénesse Javon qui nous chantent un couplet du légionnaire.

Le temps passa donc très agréablement ainsi que le menu. Mais pas question de retourner aux jeux de boules car il pleut. Qu'importe, nous jouerons aux cartes et d'autres bavarderont jusqu'au moment du retour à Sainte-Foy-l'Argentière.

Nous nous séparons à regret, mais tout a une fin et cette journée d'amitié fraternelle se terminera en donnant rendez-vous à nos camarades à la fin du mois prochain.

M. DUVION.

### Nos malades :

Javon, Perraud, III ; Gazé, IV ; Place, IV ; Julien, VII ; Thomann, Front Stalag.

### Leurs visiteurs :

Père Arnaud, Flesia, Farjot, de l'Amicale des Stalags II ; Fourel, des IV ; Pagay, Meyer, Sivignon, Zwalhen, des VII ; Perrin, des IX ; Banzet, Bertrand, Oreloff, Duvion, des XII ; Chalessin et Mullier, des XVII-XVIII.

## QUI PEUT BENEFICIER DE LA RETRAITE DU COMBATTANT AU TAUX PLEIN (INDICE 33) POUR LES ANCIENS P.G. A 60 ANS ?

A différentes reprises, au cours de ces dernières années, nous avons publié un « tableau » compréhensible pour tous des différentes catégories (car, hélas ! il y en a plusieurs, alors que dans la loi d'origine, en 1930, il n'existait AUCUNE catégorisation) de combattants pouvant prétendre à la retraite du combattant AU TAUX PLEIN de l'indice 33 du Code des pensions, DES L'AGE DE 60 ANS, ou de 65 ans.

Si nous en jugeons par le courrier que nous recevons, il semble bien que cette documentation ait été égarée ou négligée par de nombreux lecteurs...

Mais voilà que, la soixantaine arrivée, ou toute proche, pour de nombreux anciens P.G., ils se préoccupent légitimement de leurs droits relatifs à la retraite du combattant.

Voici donc, à nouveau, ce qu'il importe de connaître... et de retenir :

## CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI

ancien P.G.

MONTHELON - 51

12 bouteilles T.T.C. F 150,00  
25 bouteilles T.T.C. F 300,00

Prix franco toutes gares  
Règlement commande  
C.C.P. 341-36

Châlons-sur-Marne

Assorti Brut ou Demi-sec

Peuvent prétendre à la retraite du combattant au taux plein, dès l'âge de 60 ans, les SEULES catégories suivantes de titulaires de la carte du combattant POUR TOUTES LES OPERATIONS MILITAIRES POSTERIEURES AU 11 NOVEMBRE 1918 :

a) Les bénéficiaires du Fonds national de solidarité (économiquement faibles).

b) Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité ou de victime civile de la guerre AU MOINS EGALE à 50 %, et SEULEMENT s'ils bénéficient d'une des quatre allocations suivantes :

1) allocation aux vieux travailleurs salariés, allouée au titre de la Sécurité sociale (article L. 623 du Code de la Sécurité sociale) pour inaptitude au travail ;

2) allocation spéciale de vieillesse dans les conditions prévues par l'article L. 675 du Code de Sécurité sociale pour inaptitude au travail, et ayant des ressources inférieures au minimum prévu par la loi ;

3) aide spéciale aux personnes âgées attribuée au titre de l'article L. 157 du Code de la famille et de l'Aide sociale ;

4) allocation et majoration prévues par l'article 170 du Code de la famille et de l'Aide sociale.

FOUR les titulaires d'une pension militaire, ou de victime civile de la guerre, au moins égale à 50 %, mais ne bénéficiant d'aucune des quatre allocations précitées, ils auront droit à la retraite au taux plein à partir de l'âge de 65 ans.

FOUR TOUS LES AUTRES, le taux demeure hélas ! « cristallisé » à 35 francs par an et seulement à partir de 65 ans.

De telles précisions démontrent éloquentement l'injustice de telles mesures discriminatoires, MAINTENUES par les gouvernements successifs depuis 1961.

## OFFICE NATIONAL

### Prêts au mariage

La circulaire n° 2.595 du 6 janvier 1964, qui précise les modalités des prêts au mariage en faveur des orphelins de guerre et des pupilles de la Nation majeurs, indique notamment que les bénéficiaires doivent satisfaire à la double condition :

— de justifier d'une installation effective et personnelle,

— de formuler leur demande dans l'année qui suit leur mariage.

Or il arrive que, faute de trouver un local vacant, certains des foyers dont il s'agit occupent temporairement un logement meublé. De sorte qu'ils risquent, par le jeu de la conclusion, de se voir privés de l'aide de l'Office National, au moment où il leur est enfin possible de réaliser leur installation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public, soucieux de tenir compte de ces situations particulières, a décidé au cours de sa séance du 25 juin 1970 de porter à trois ans, pour les cas de l'espèce, le délai de dépôt des demandes.

J. PERNET.

## LE LIEN

Publication mensuelle  
68, rue de la Chaussée-d'Antin  
Paris (9<sup>e</sup>)

Directeur de la publication :  
Georges ROCHEREAU

Abonnement : UN AN : 10 F

Imprimerie A. Montourcy  
4 bis, rue Nobel, Paris-18<sup>e</sup>

## RELEVEMENT DU PLAFOND DE LA RETRAITE MUTUALISTE DES ANCIENS COMBATTANTS

La « REMUCO », Société mutualiste de la Retraite des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dont le siège est à Paris, 8, rue Georges-Berger (17<sup>e</sup>), porte à la connaissance de ses adhérents les informations suivantes :

1° Un décret publié au « Journal officiel » du 27 juin porte de 1.100 F à 1.200 F, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1970, le plafond de la retraite mutualiste pouvant bénéficier de la majoration accordée par l'Etat aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre ;

2° En vertu d'une dérogation spéciale qui vient de lui être accordée par le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, la Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants, à laquelle elle est affiliée, est autorisée, compte tenu de sa situation financière satisfaisante, à porter à 2.500 francs par an, au lieu de 2.000 francs, le montant maximum des rentes individuelles que ses adhérents peuvent se constituer, indépendamment de la majoration que l'Etat y ajoute.

3° L'Assemblée générale de la Caisse Autonome, qui s'est réunie à Paris le 7 juin dernier, a décidé, avec l'accord du Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité Sociale, d'accorder à ses adhérents retraités une bonification supplémentaire égale à 15 % (au lieu de 10 % actuellement) du montant des retraites qui leur seront servies à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971.

Les Anciens Combattants et Victimes de guerre déjà adhérents et tous ceux qui peuvent être intéressés par les avantages attachés à la retraite mutualiste du Com-

battant pourront obtenir tous les renseignements complémentaires leur permettant de bénéficier de ces nouvelles dispositions en s'adressant à la Société, tous les jours ouvrables (sauf le samedi), tél. CARnot 04-14, ou en écrivant à l'adresse indiquée ci-dessus.

J. LANGEVIN.

## POUR LA RETRAITE PROFESSIONNELLE A 60 ANS L'EGALITE DES DROITS A LA RETRAITE DU COMBATTANT

Cette pétition a rencontré auprès de nos camarades des Amicales un succès bien encourageant. Merci à tous ceux qui nous ont adressé des listes de signatures, merci à ceux qui nous en ont réclamées.

C'est donc un très grand nombre de « PETITIONS » que nous avons adressées à la F.N.C.P.G.

C'est un très grand succès et nous souhaitons que ces protestations justifiées aient le meilleur effet auprès de M. le Premier Ministre à qui ces listes seront remises, et que nos problèmes soient ENFIN examinés attentivement et réglés pour les plus urgents et les plus graves.

Vous pouvez encore nous en adresser ou nous en réclamer.

Merci et bravo pour vos réponses ! Marcel Simonneau.



## Situation des pensionnés de guerre assujettis à la Sécurité Sociale

De plus en plus nombreux sont les pensionnés de guerre, assurés sociaux, qui se présentent à nous, pour nous exposer les litiges qui les opposent à leur caisse de Sécurité sociale.

Ces litiges sont aussi bien d'ordre médical que d'une méconnaissance des droits des assurés eux-mêmes.

Ce problème étant très important pour les intéressés, nous avons voulu compléter nos propres connaissances en nous informant auprès des services de la Sécurité sociale et de la Mutualité agricole. Et enfin, pour avoir confirmation officielle de tous les renseignements obtenus, nous avons pris contact, par écrit, avec la Caisse régionale de Sécurité sociale de Montpellier.

Nos camarades nous excuseront de ne pouvoir, dans cet article, développer dans les grandes lignes les textes de loi, régissant le Code de Sécurité sociale. Nous traiterons donc simplement des problèmes essentiels les concernant.

Tout d'abord, disons qu'il existe deux catégories de pensionnés de guerre assujettis à la Sécurité sociale :

1. Ceux qui le sont à titre de salariés.

2. Ceux qui le sont à titre de grands invalides de guerre à 85 % et plus, immatriculés au régime 130 d'après la loi du 29 juillet 1950.

Dans les deux cas, ils jouissent, ainsi que les membres de leur famille, des prestations en nature de l'assurance maladie.

Dans les deux cas également, les intéressés ne sont couverts pour eux-mêmes des prestations en nature de l'assurance maladie que pour les maladies ou blessures autres que celles ayant ouvert droit à pension militaire d'invalidité. Cependant, ils sont dispensés, pour eux personnellement, du ticket modérateur.

Les Grands Invalides de Guerre ne cotisant que pour les prestations en nature de l'assurance maladie ne peuvent prétendre ni à aux indemnités journalières, ni à une retraite vieillesse de la Sécurité sociale. Sauf, bien entendu, si les intéressés avaient cotisé auparavant comme salariés et peuvent justifier avoir les années de versements suffisantes pour bénéficier d'un avantage de la Sécurité sociale.

Il en va tout autrement des pensionnés de guerre cotisant comme salariés, car leurs cotisations leur ouvrent, en plus des prestations en nature, les droits aux indemnités journalières et les avantages vieillesse de la Sécurité sociale.

Tout ceci expliqué, il sera plus facile à nos camarades de mieux comprendre pourquoi des litiges peuvent les opposer à la Sécurité sociale.

Lorsque vous recevez des soins nécessités par vos affections pensionnées au titre du Code des pensions militaires d'invalidité, vous

devez utiliser votre carnet de soins gratuits et non des feuilles de Sécurité sociale.

Lorsque, au contraire, vous recevez des soins pour les affections n'ayant aucun rapport avec votre invalidité pensionnée, vous devez utiliser les feuilles de Sécurité sociale.

L'observation éventuelle de cette règle peut placer les intéressés dans la situation de se voir refuser, pour des soins donnés, aussi bien le bénéfice des prestations de l'assurance maladie que des soins gratuits.

Cependant, ces litiges ne devraient pas léser les intéressés et c'est pourquoi un accord est intervenu entre les caisses de Sécurité sociale et les services des Soins gratuits.

1. Lorsque l'assuré se voit refuser d'abord le bénéfice des soins gratuits par l'Art. 115, il doit adresser à la caisse de Sécurité sociale la notification de ce refus, afin que lui soient servies les prestations de l'assurance maladie.

2. Lorsque l'intéressé se voit refuser en premier lieu le bénéfice des prestations de l'assurance maladie par la Caisse de Sécurité sociale, celle-ci estimant que les soins sont motivés par l'infirmité ayant ouvert droit à pension militaire, il doit se mettre en rapport avec le service des Soins gratuits, lequel doit rembourser le pensionné des frais qu'il a engagés, à moins qu'il n'estime devoir contester la décision de la caisse de Sécurité sociale.

Dans ce cas, le service des Soins gratuits doit se mettre en rapport avec la caisse de Sécurité sociale, afin d'envisager un accord en faveur de l'intéressé.

Si un accord ne peut être réalisé, le service des Soins gratuits prend à son tour une décision de rejet qui conduit automatiquement la caisse de Sécurité sociale à rembourser les prestations au titre de l'assurance maladie. C'est donc entre ces deux organismes que le litige doit être tranché, et en aucun cas l'intéressé ne doit perdre le bénéfice du remboursement des frais qu'il a engagés.

D'autres litiges peuvent naître lorsqu'un assuré social pensionné de guerre doit cesser le travail en raison de l'infirmité pensionnée.

Dans ce cas, les indemnités journalières lui sont servies pendant des périodes de trois années, séparées par une interruption de deux ans, sous réserve qu'il remplisse les conditions d'attribution lors de chaque interruption de travail, et que son incapacité physique de reprendre ou de continuer le travail soit reconnue par le médecin-conseil des assurances sociales.

Ce qui veut dire qu'à partir de la date du premier arrêt de travail l'intéressé pourra percevoir, pendant ces trois années, les indemnités journalières autant de fois qu'il y aura d'arrêts de travail, mais qu'à l'expiration de cet-

te période de trois années, le droit aux prestations se trouve éteint.

Une reprise de travail d'une durée de deux ans au moins sera nécessaire à l'intéressé pour que ses droits aux prestations lui soient à nouveau ouverts. Cependant, il est admis que, dès l'instant que l'assuré a repris le travail pendant une période de deux ans après le premier arrêt, il s'ouvre le droit à une nouvelle période de trois ans d'attribution d'indemnités.

Nos camarades doivent aussi savoir qu'en cas de non reprise de travail pour leur invalidité pensionnée, ils ne peuvent bénéficier pour cette invalidité d'une pension de la Sécurité sociale.

S'ils jugent que le taux de la pension militaire ne correspond pas à la gravité de l'infirmité, ils doivent en demander la révision de taux au centre de réforme.

Pour ne pas perdre leurs droits vis-à-vis de la Sécurité sociale, si leur taux de pension militaire n'atteint pas 85 %, les intéressés peuvent redemander leur affiliation à la caisse de Sécurité sociale comme assurés volontaires.

Par contre, s'ils sont mis en invalidité par la Sécurité sociale pour une affection autre que celle qui a donné lieu à pension militaire, le cumul est autorisé, à condition que le total des deux pensions ne dépasse pas le salaire de la catégorie professionnelle de l'intéressé.

Nous pensons que nos camarades trouveront dans cet exposé les éléments essentiels susceptibles de les éclairer et leur éviter, à l'avenir, les litiges désagréables qui, en fin de compte, leur sont préjudiciables.

Pour la Commission des Pensions,  
**René Gall.**

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

*Demande pour l'obtention de la carte du Combattant.*

Remplir un imprimé spécial à se procurer au service départemental de l'Office National des A. C. et V. de G. du département de résidence ou à nos Amicales.

Le dossier constitué est à déposer au même endroit.

*Demande pour l'obtention de la retraite d'Ancien Combattant.*

Bien entendu, être titulaire de la carte du Combattant.

1<sup>er</sup> cas : vous avez 65 ans et ne l'avez jamais touchée :

En faire la demande sur imprimé spécial au service départemental de l'Office National des A. C. et V. de G. du département de résidence.

2<sup>e</sup> cas : vous l'avez déjà touchée, mais du fait que vous n'aviez pas encore 65 ans, le décret du 31 décembre 1958 vous l'a supprimée :

— En principe, le nécessaire est fait automatiquement par les Paieries dès que vous atteignez 65 ans.

— Sinon : adresser le carnet à la Direction Interdépartementale des A.C. de la région, en demandant la remise en paiement.

Si le carnet est perdu, adresser une lettre à ce même service.

Il est possible aussi de s'adresser directement au trésorier payeur général de la résidence (pour Paris : Paierie Générale, 16-18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris (2<sup>e</sup>)).

Donner le numéro de brevet de retraite.

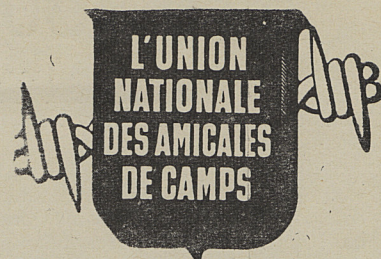
### RAPPEL IMPORTANT

« Le Lien » étant le titre des journaux de presque toutes nos Amicales, N'OMETTEZ JAMAIS DE MENTIONNER sur vos enveloppes, lorsque vous écrivez à la Chausée d'Antin, le nom de votre ancien stalag et son numéro.

C'est très important pour la distribution rapide du courrier et sa destination exacte.

### VALIDITÉ DES CARTES DU COMBATTANT

Par arrêté en date du 16 juillet 1969 (« Journal Officiel » du 30 juillet 1969, page 7666), la validité des cartes du Combattant du modèle déterminé par l'article A 142 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et ayant plus de cinq ans de date est prorogée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1975.



## L'aide de l'Office aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le besoin

L'Office National des Anciens Combattants et ses services départementaux disposent de crédits sociaux destinés à venir en aide aux anciens combattants et victimes de guerre dans le besoin par suite d'une cause fortuite.

### Qui peut faire la demande ?

Pour l'obtention de dons en espèces sont considérés comme ressortissants de l'Office :

- les titulaires de la Carte du Combattant, de la Carte C.V.R., de la Carte de Déporté ou d'Interné (résistants ou politiques), de la Carte de Réfractaire, les S.T.O. ;
- les pensionnés de guerre et les invalides assimilés aux militaires : invalides des F.F.I., de la Résistance, de la guerre d'Algérie ;
- les pensionnés « victimes civiles de la guerre » ;
- les veuves de guerre y compris les veuves de militaires d'Algérie, les veuves de victimes civiles, pensionnées au titre du Code des Pensions ;
- les ascendants des militaires ou des victimes civiles pensionnées au titre du Code.

### Dans quelles circonstances peut-on demander l'aide de l'Office ?

Les secours sont attribués chaque fois que le demandeur a à surmonter des difficultés passagères dues à une cause fortuite.

Par exemple, maladie ayant imposé une période d'arrêt de travail et une diminution des ressources, chômage, déménagement, décès du conjoint ou d'un ascendant ou d'un enfant à charge ayant entraîné le règlement d'une facture souvent lourde aux services des Pompes Funèbres, dégâts à l'habitation par suite d'un cataclysme (inondations, etc.).

Les secours sont attribués également aux ressortissants âgés qui n'ont que de faibles ressources pour vivre. Ces secours sont dans ce cas attribués chaque année à condition que la demande soit renouvelée tous les ans.

### Comment faire la demande ?

La demande doit être faite obligatoirement sur un imprimé réglementaire à réclamer au service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, au chef-lieu de son département de résidence. On peut le réclamer également à la section de l'A.R.A.C.

L'imprimé se présente sous la forme d'une feuille double dont le demandeur devra remplir les pages 1, 2 et 3.

Sur la page 1, précisions concernant l'état civil, l'adresse, la situation de famille, la qualité de ressortissant de l'Office (n° de la carte ou de pension, etc.).

Sur les pages 2 et 3, le demandeur portera ses ressources, toutes ses ressources, et éventuellement celles de son conjoint. On devra en face des sommes bien mentionner la période correspondante « par mois », « par trimestre », « par semestre », « par an ». Page 3 une rubrique est consacrée aux charges : impôts, loyer.

Sur une feuille annexe, le demandeur devra exposer éventuellement les raisons particulières de sa demande (chômage, décès d'un proche, maladie) ayant entraîné pour lui une diminution de ses ressources ou une dépense importante.

La demande sera datée, signée, envoyée à l'Office départemental ou remise à sa section A.R.A.C. qui l'acheminera.

### Secours au décès

En plus de ces secours ordinaires, les offices peuvent accorder des secours aux ayants cause des ressortissants décédés. C'est le cas de la veuve d'un ancien combattant ou d'un pensionné.

La demande doit être déposée dans un délai d'un an. Il y a lieu dans ce cas de joindre une copie ou une photocopie de la facture concernant les frais d'obsèques et un bulletin de décès du ressortissant.

## Dates importantes à retenir pour 1970

24 et 25 OCTOBRE : PARIS : Noces d'Argent de nos Amicales, 25<sup>e</sup> Anniversaire de notre retour.

## CALENDRIER DU CLUB

### REUNIONS MENSUELLES

- Premier lundi de chaque mois : V A/C et IV A.
- Premier jeudi de chaque mois : V B, X A, B, C, D.
- Premier vendredi de chaque mois : XII.
- Premier samedi de chaque mois : VII A, B.
- Deuxième lundi de chaque mois : VI.
- Deuxième mercredi de chaque mois : III.
- Deuxième jeudi de chaque mois : IX A, B, C.
- Deuxième vendredi de chaque mois : II A C D E.
- Troisième vendredi de chaque mois : XVIII.
- Troisième samedi de chaque mois : VIII.
- Troisième samedi de chaque mois : VIII.
- Quatrième mardi de chaque mois : IV B/G.
- Tous les vendredis à 18 h.30 : Permanence du XVII A.

## RÉFRIGÉRATEURS

### PRIX NETS ET DIRECTS DE L'USINE



- BLOC 1201. 385 F
- 135 litres 465 F
- 170 litres 596 F
- 230 litres 698 F
- Double froid
- 235 litres 840 F

### CATALOGUE GRATUIT

MACHINES A LAVER AUTOMATIQUES CUISINIÈRES "LILOR" - GAZ VILLE - BUTANE TÉLÉVISEURS 2 CHAINES

REMISES EXCEPTIONNELLES POUR LES MEMBRES DES AMICALES

A. RONDOU, 83, Avenue de Paris, 94-VILLEJUIF



## DES NOUVELLES DE :

**Raymond Germond**, de Droue (41), envoie le bonjour aux anciens camarades du Kdo C 409 Uteck-Schwerin.

**Fernand Delberghe**, de Tourcoing, adresse à tous les membres de l'Amicale ses sincères félicitations pour le travail désintéressé accompli et forme des vœux pour que l'Amicale survive et prenne de plus en plus d'extension. Amical souvenir aux camarades du II D.

**G. Rousset**, de Coulommiers, du II D, adresse ses meilleures amitiés à tous les camarades du II E.

**René Louvet**, de Fay-les-Etangs, envoie ses amicales pensées aux camarades.

**Roger Rougies**, d'Orgeval, adresse à tous son meilleur souvenir.

**Jérôme**, de Belgique, envoie à tous ses amitiés et spécialement aux anciens de Greiswald.

De Chamonix, notre ami **Desmarest** et Mme envoient leurs amitiés et un bol d'air pur à tous les amis de l'Amicale.

Notre ami **Manin** et Mme ont envoyé pour tous les amis une carte de vacances et nous signalent une très bonne pêche. Félicitations.

Une jolie carte aussi de **Berger** et Mme qui ont joué les « Italiens ». Bravo.

Du Maroc, Mmes **Mariage** et **Vannier** ont envoyé une carte à faire rêver, avec leurs amitiés et leur meilleur souvenir à tous. Merci.

De Biganos, **Kelman**, qui a la joie de retrouver un ancien de l'orchestre du « Gay Passe-temps » II C, et notre ami **Paul Handy**, violoniste, s'empresse tous deux d'envoyer souvenirs et amitiés à leurs chers copains, le tout sur une carte postale des lacs landais.

Notre ami **Tonin Eerardi**, ayant subi une opération délicate, est en convalescence. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et lui adressons nos vives amitiés.

**Michaud** et Mme, de vacances, envoient leurs amitiés à tous.

**Maurice Agdo**, de Maisons-Lafitte, nous a rendu visite; il donne le bonjour à tous les amis et, très gentiment, règle sa cotisation avec un peu plus qui ira grossir notre caisse d'entraide. Merci **Maurice**.

L'Amicale ayant envoyé un mandat à notre ami **Pierre Debaere**, celui-ci, très touché, nous remercie vivement par une jolie carte postale. Meilleurs vœux de santé.

**Pierre Debaere** et **Raphaël Chion** nous ont été signalés par notre

camarade **Lucien Hespel**, de l'U.N.A.C.-Nord, comme étant en traitement au sanatorium de Feller-Liessies (59).

**Pierre Perot** envoie le bonjour à tous les copains du fin fond de sa Savoie. Merci, vieux gars, et bonne santé.

**Corentin** et **Mme**, de Yougoslavie, nous envoient amitiés et souvenirs à tous et transmettent ceux de quelques camarades yougoslaves, camarades de captivité.

**Loyer** et **Aufrère**, de Schwerin, en voyage touristique et « sans risques », adressent souvenirs et amitiés à tous.

**Adelphie Absin**, notre cher ami du II A, a eu la douleur de perdre sa mère, née Angèle Candelier. Tous ses amis du Nord, de l'Amicale de Paris, lui adressent et lui renouvellent leurs amitiés fraternelles. L'accompagnait aux obsèques son ami **Robert Legros**.

**Antoine Rigal**, cher ami, bien reçu ta cotisation 70. Le bonjour à tous ses amis.

**Pierre de Brosse**, dans une missive adressée à **Legros**, nous encourage dans nos efforts de continuité, nous envoie des nouvelles de **Galtier**, **Noirot**, **Doucet**, abbé **Hoste**, **Calvie**, **Demptos**; malheureusement nous apprend le décès de **Hatte**, **Roger Emery**, il y a deux mois. Avec notre regretté ami **Poupol** il y a longtemps déjà, la Baraque 22 a payé lourdement. Souvenirs affectueux à nos très bons amis disparus.

Merci, **Pierre de Brosse**, de tes très bonnes paroles et... de ton chèque pour notre entraide.

Mme **Gaston Braun** lit « Le Lien » avec très grand intérêt depuis toujours. Merci, Madame, de votre lettre, vous êtes une des premières épouses ex-P.G. à nous écrire. Votre franchise vous honore. Soyez assurée de notre haute compréhension. Je vous répondrai personnellement, chère Madame. **Robert Legros**.

Notre ami **Nino Nesi** et Mme, en vacances à la frontière franco-suisse, se rappellent et envoient souvenirs et amitiés à tous, particulièrement à **Boris Michaud**, **Maurice Oppermann**, **Gustave Manin**, **Porault**, sans oublier notre cher ami défunt, **Robert Tarin**, et son épouse. Au Bureau ses encouragements pour la continuité de l'Amicale.

**Paul Darloy**, Secrétaire général de l'Amicale des II, Groupement Nord, envoie toutes ses amitiés à **Eduard Seigne**, du II E, café-tabac à Lille. Ses amis et lui-même seraient heureux qu'il vienne grossir nos rangs amicalistes. Cher ami, tu as les amitiés et souvenirs de « Nénese », **Louis Perrouault**, celles de « Mickey » **Georges Desmarest**.

## LES BONNES ADRESSES

### DE PROVINCE...

**Robert Jessel** (II A), route de Bordeaux à Langon, reçoit et recevra toujours les amis des II pour leurs assurances et conseils.

**Gagliardini**, 8, rue St-Philippe, Nice, Bar de la Plage. Meilleur accueil.

**Jean Legras** (II C), route d'Epernay à Chouilly, par Epernay, Champagne.

**Philibert Dubois** (II E), Venteuil par Epernay, Champagne.

**Maurice Oppermann** (II C), 8, rue de Vauzelles, Lyon-I. Représentant vins et spiritueux. Prix avantageux, tarifs sur demande.

**Ruet** (II E), rue de Eelfort, Auldincourt (Doubs). Concessionnaire Peugeot. Tél. 91-56-93.

### ... ET CELLES DE PARIS

**André Mazé** (II A), rue des Solitaires, Paris (20<sup>e</sup>). Assurances tous genres. BOT 70-34.

**Gustave Manin** (II C), Cité Poincourt, Paris (11<sup>e</sup>). Artisan repousseur moderne et restauration d'Ancien. ROQ 19-05.

**Louis Perrouault**, boulangerie-pâtisserie, 17, rue des Moines, Paris (17<sup>e</sup>). MAR 96-01.

**Marius Boursy** (II C), 52, rue Condorcet, Paris (9<sup>e</sup>). Bar.

**Turco Frères** (II A), 147, avenue d'Italie, Agence Renault et occasions. 588-21-19.

**Chaim Herszligowicz**, 115, avenue Parmentier, Paris (11<sup>e</sup>). Tailleur. OBE 95-36.

**Bernard Doroy** (II A), 11, rue St-Lazare, Paris. Comptable contentieux. TRU 71-08.

**Marcel Ferret** (II A), 40, avenue du Clocher, Aulnay-sous-Bois, Fruits, légumes. 929-70-79.

**David Goretin** (II A), 80, rue de Rivoli, Paris. Chirurgien-dentiste, ARC 05-39.

**André Garfin** (II A), rue Turbigo,

## COMMUNIQUÉ

Le tirage de la Loterie est fixé au 28 novembre; mais, pour donner une chance aux retardataires, cette date pourra être repoussée au samedi 19 décembre. Il est rappelé qu'à cette date limite, en ce qui concerne les carnets non réglés, les lots seront acquis à l'Amicale.

## NOS ENTRAIDES

Pierre de BROSSES : 20 F  
Maurice MAGDO : 5 F  
Raymond PAUCHET : 10 F  
Xavier GUTERMAN : 20 F  
André BOURHIS : 40 F  
Paul BONNIER : 10 F  
Marius BOURSIS : 50 F  
René ALLA : 20 F  
Maurice OPPERMAN : 40 F  
Albert DESBORDES : 5 F  
Mme GIRARD : 20 F  
Mme BEAUFORT : 25 F  
Antoine RIGAL : 5 F  
André JEROME (Belgique) : 20 F  
Jean LEGRAS : 10 F  
Philibert DUBOIS : 10 F

## Région Nord-Pas-de-Calais

### NOUVELLES DE...

**Eugène Crouzet**, II D, en vacances à Nice, a envoyé de nombreuses cartes postales à ses amis de la région. Merci, **Eugène** !

**Cyrille Flipo**, II D, Président du Groupe Nord-Pas-de-Calais, s'est doré la peau à Ault-Ornival en compagnie de Mme. Il n'a pas oublié de garder le contact avec son ami et secrétaire **Darloy**.

**Michel Frémeaux**, de Lille, II D, adresse un salut fraternel aux anciens de Stargard. Demande si ses problèmes intéressent les lecteurs. Dans l'affirmative continuera ses publications.

**René Véron**, de Lille, II B, est depuis le 1<sup>er</sup> août voisin de **Darloy**, du II D. Ce dernier, en retraite depuis le 1<sup>er</sup> juillet, habite maintenant au 16/63, rue d'Aguesseau à Lille. Tous deux adressent leurs amicales pensées aux anciens d'Hammerstein et de Stargard.

Les Bureaux du Nord et de Paris sont d'accord et encouragent notre ami **Frémeaux** à présenter des problèmes de plus en plus difficiles.

Le Groupement Nord, Amicale anciens prisonniers de guerre oflags et stalags II ABCDE (siège Brasserie « Le Coq d'Or », 29, place Rihour, Lille), adresse ses vives félicitations à **Robert Legros** et son Bureau national pour l'effort magnifique concernant les secours aux camarades malheureux.

De janvier à juillet 1970, nos amis ont pu distribuer la somme de 4.555 francs.

Pour continuer cette belle œuvre sociale, le Groupement Nord invite chacun de ses adhérents à placer les deux carnets de bons de soutien qui leur seront adressés fin septembre.

« Tous pour un, un pour tous. »

Paris. Bonneterie en gros. ARC 69-82.

**Geoffroy** (II A), rue de Crussol, Paris. Transports. 355-52-86.

**Vve Noailles**, veuve de notre ami **Joseph** (II A), 16, rue St-Marc, Paris. Bar tabac.

**Gaston Robin** (II A), 5 et 7, rue Jacques-Cartier, Paris (18<sup>e</sup>). Chauffage central. MAR 09-37.

**René Viol** (II A), rue du Val-de-Grâce, Paris. Décorateur de magasins, d'appartements, de résidences secondaires. MED 68-19.

**Robert Legros** (II A), 2, rue du Bourg-l'Abbé, Paris (3<sup>e</sup>). Artisan bijoutier, joaillier, fabricant, réparations, transformations, fiançailles. 887-49-10.

**Roger Lainé** (II A), passage Pecquai, Paris (3<sup>e</sup>). Confiserie. ARC 69-90.

## LA VIE DE NOTRE AMICALE

(Suite de la page 1)

lançons une rubrique Publicité. Si cela vous intéresse, artisans, commerçants, indiquez - nous très clairement noms, stalags, kdos, votre fabrication, votre vente, prix de gros, de détail et, en quelques lignes, votre rubrique.

Si, pour une raison personnelle, votre nom ne doit pas figurer, écrivez-nous et il sera supprimé.

Cette rubrique est gratuite pour tous les adhérents à jour de leur cotisation, étant entendu que ceux des annonceurs qui seraient favorisés par cette publicité auront toujours le loisir de venir grossir notre Caisse de Secours.

A ce sujet, notre comptabilité comporte, en recettes, une colonne cotisations, une colonne dons, une colonne bons de soutien, cela bien distinctement. Chacun de nos adhérents, quel qu'il soit, a le droit de voir notre organisation, de consulter les fichiers et répertoires.

Maintenant que vous connaissez tout, voici quelque chose qui va vous réjouir après toutes mes explications.

En mars 1971 nous voulons donner à notre Assemblée générale toute la grandeur d'un 25<sup>e</sup> Anniversaire que nous n'avons pu faire cette année pour ne pas doubler les fameuses journées d'octobre, organisées par l'U.N.A.C., notre Fédération.

Nous sommes en train d'en discuter à notre Bureau, avec nos amis du Nord. Nous aimerions quelque chose de grandiose et qui vous plaise beaucoup. Si nous sommes d'accord avec le Bureau, comptez sur moi et rappelez-vous la Fête de Nuit à la Mairie du 3<sup>e</sup> Arrondissement, qui fut un gros succès. Il ne s'agit

ra que du dimanche. Pour cet anniversaire nous sommes en rapport avec l'Hôtel Moderne, place de la République, en plein centre de Paris. Des chambres y seront retenues à votre demande. Le cadre et la salle sont splendides. Le parking, au garage Alhambra, est à deux pas.

### LA DATE : LE 7 MARS 1971

La participation au banquet sera de 40 à 45 F.

Donnez-nous votre avis : trop cher ou acceptable ? Ecrivez-moi à ce sujet.

En bref, voici le programme :

Matin : Assemblée générale.  
13 heures : Banquet, suivi du bal et de distractions.

Nous aimerions donner à cette grande fête un éclat particulier. Pour cela nous vous demandons, à vous tous, de venir nombreux, car la salle que je convoite, la plus belle, peut contenir 3 à 400 personnes.

Alors, chers amis, bien que cela soit encore loin, pour vous, pour nous, il faut prévenir dès maintenant. Soyez chic, et aujourd'hui même envoyez-nous votre accord de principe.

Comprenez-nous bien, nous ne sommes plus dans les Salons de l'U.N.A.C., nous serons dans un restaurant, et nous avons un premier souci, celui du nombre.

Mesdames, à vos plumes si vos maris sont trop occupés. Dites-moi oui, dites-moi non; mais sachant que vous serez attirées par cette magnifique journée, j'attends votre oui... et merci d'avance.

Le Président :  
**Robert Legros**,  
II A.

## NOTRE CARNET

### DECES

Nous apprenons avec douleur le décès de notre ami **Joseph Morganti**, de Bastia, le 11 juin 1970.

Nos amis **René Viol**, **Maurice Thycin**, **Legros**, à cette nouvelle, se rappelleront de l'action de l'Amicale en 1949 : l'avoire sorti de Sainte-Anne, abusivement interné par une épouse des plus « gentilles ».

### NOS JOIES

M. et Mme **Operman**, de Caluire, nous annoncent la naissance de leur petite **Christine**, juin 1970. Félicitations aux parents et au grand-père, notre ami **Operman**, du II C. Meilleurs vœux de bonheur et de santé à tous.

M. et Mme **Fernand Guillemet**, de Bayeux Mosles, ex-49.245, Kdos 807, 868, 759, envoient leur meilleur souvenir à tous les anciens camarades et nous invitent à partager la joie qu'ils ont de fiancer leurs enfants **Nicole** et **Jean-Marie**. Tous nos vœux de bonheur aux futurs époux.

Notre ami **Yves Goulé** et Mme nous font part du mariage de leur fille **Catherin** avec M. **Gremion**. Le Bureau et tous les amis leur adressent félicitations et meilleurs vœux de bonheur.

Notre ami **André Deleporte**, de Phalempin, du II B, a marié sa fille en juin dernier. La Délégation Nord-Pas-de-Calais lui adresse ses félicitations et formule des vœux de bonheur pour les jeunes époux. L'Amicale Nationale des II ACDE se joint à celle du Nord pour souhaits et vœux.

### REMERCIEMENTS

L'Amicale remercie Mme et **Manin**, **Mariage**, **Perot**, **Chaim** et Mme, **Mme Berger**, **Berardi** pour leur aide matérielle en faveur des bons de soutien.

Nos remerciements vont aussi à

d'autres qui se sont proposés, comme **Kelman**.

Elle remercie aussi **Sadi Rondot**, de Bayel, qui revient parmi nous.

**Legros** remercie bien vivement **L. Rivière** pour ses encouragements amicaux en faveur du maintien de l'Amicale ACDE réunis officiellement.

Notre ami **Storck**, d'Angers, délégué officiel de l'U.N.A.C., nous envoie une liste de nouveaux adhérents des II. Merci, mon ami. Plus nombreux nous serons, mieux nous arriverons à nos buts communs, l'Amitié et l'Entraide. **Robert Legros**.

### RECHERCHES

Notre camarade **Alfred Rémy**, de Wissant (62), 23, rue Paul-Crampe, victime d'un accident en juillet 1940, soigné à l'infirmerie du camp, certainement par le docteur **Dumont**, décédé, recherche des camarades, infirmiers ou autres, pour attestations en vue de son dossier de pension. Lui écrire.

**Léonce Malbranque**, 3, rue Neuve à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), ancien du II D, Mle 2.884, kdo de Kastel/Sarre, évadé avec **Georges Canet** du Mont-Dore (P.-de-D.), repris, passe à Boulay, de là à Rawa-Ruska et Tarnopol.

Envoyé au II D, passe à Stettin; là il perd son camarade **Canet**. Revient à Stargard (II D), est mis en congé de maladie, envoyé en France, devait pointer à Arras chaque semaine.

Requis à nouveau, se fait porter malade à l'hôpital de Lille. Un médecin allemand décide son retour en Allemagne. Il demande une permission et... ne revient pas.

Il serait heureux de retrouver **Georges Canet** et tous autres camarades dont il a cublé les noms mais qui pourraient se reconnaître d'après ce récit.